

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT SIX
Le 4 septembre 2026 Le 14 septembre 2026 à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice MACHURET, Maire.

Date d'affichage :
Le 07 septembre 2026

Etaient présents :

Monsieur Patrice MACHURET, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BLANC, DAUSSE, FAUVEL,
GODARD, HOCHET, LAMY, LECOUEY, LEBOSSÉ,
MACHURET, MAC-VICAR, RAINE.

En exercice : 27

Messieurs : ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL,
FAUDOT, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR,
LECOUEY, MANEVY, MORAND, MORTREUX.

Présents : 27

Votants : 27

Grégory LE MASSON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrice MACHURET, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1er octobre 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1er octobre 2026.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs :

- ✓ **Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe** à temps complet à compter du **1er octobre 2026**.
- ✓ **Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe** à temps complet à compter du **1er octobre 2026**.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : **18 septembre 2026**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **18 septembre 2026**

Le Maire :


Patrice MACHURET